

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

Séance du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un mai deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL et Anaïs SOULÉ, Messieurs Lucien BIAU, David BONNAFOUS, Arnaud BOUSSIÈRE, Michel BOSCH et Jean-François FABRE. Monsieur Alain AVISOU ayant donné procuration à Monsieur Jean-François FABRE.

Absents : Monsieur Damien CROS et Madame Nathalie SANCHEZ

Secrétaire de Séance : Madame Colette POUPINEL

Date de la publication : le 07 juin 2019

Modifications de l'Ordre du Jour :

Ajout de deux points :

- Plan Communal de Sauvegarde,
- Validation désaffectation partielle chemin rural 20 suite conclusion enquête publique.

Suppression d'un point :

- Convention de fournitures des repas aux élèves des écoles publiques maternelle et primaire de Brassac par le collège de Brassac.

46/2019 - n°4110 : Budget Eau et Assainissement : décision modificative budgétaire

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous Préfecture le 06 juin 2019

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158-143 : Acquisition véhicule		110.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		110.00 €
D 2315 : Install., mat. et outill.tech.	110.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	110.00 €	

47/2019 - n°4111 : Budget Principal : acquisition tracteur pour le service technique

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous Préfecture le 06 juin 2019

Suite à une panne importante du tracteur tondeuse de marque VIKING et au vue de la vétusté de ce matériel, il est nécessaire de le remplacer.

Un devis a été demandé à l'entreprise Motoculture du Sidobre dont le montant s'élève à 9 400.00 TTC.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis pour l'achat de ce nouveau tracteur tondeuse
- à engager et mandater la dépense d'investissement qui sera imputée à l'opération 206.

48/2019 - n°4112 : Budget Eau et Assainissement : acquisition tracteur pour le service technique

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous Préfecture le 06 juin 2019

Suite à la vétusté du tracteur KUBOTA, il est nécessaire de lancer une consultation afin de le remplacer et de l'équiper d'un girobroyeur.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour l'acquisition d'un nouveau tracteur équipé d'un girobroyeur.

**49/2019 : n°4113 : Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux :
composition du prochain Conseil Communautaire**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous Préfecture le 06 juin 2019

Monsieur le Maire fait état du courrier de M. Le Préfet en date du 12 avril 2019 relatif à la composition des Conseils communautaires, dans la perspective du renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires de 2020. En application de l'article L5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges par commune au Conseil communautaire « Sidobre Vals et Plateaux » peuvent être établis :

- soit selon les modalités prévues aux II à VI de cet article, c'est-à-dire selon la répartition de droit commun
- soit par accord local, dans les conditions du 2° I de cet article

Monsieur le Maire expose que le Bureau de la communauté de communes s'est prononcé en faveur d'une répartition de droit commun. Il propose que le Conseil municipal se prononce également sur l'application de cette répartition de droit commun, conformément au tableau ci-annexé transmis par les services de l'Etat qui détaille le nombre et la répartition des sièges par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide, dans la perspective du renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires de 2020, que le nombre et la répartition des sièges par commune au Conseil communautaire « Sidobre Vals et Plateaux » soient établis selon la répartition de droit commun, conformément au tableau ci-annexé transmis par les services de l'Etat.

50/2019 : n°4114 : Plan Communal de Sauvegarde

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous Préfecture le 06 juin 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un plan communal de sauvegarde, document à transmettre aux services de l'Etat.

Le plan communal de sauvegarde est un outil d'aide à la gestion de crise. Il n'a pas vocation à être appliqué à la lettre, le Maire en vertu de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales demeure juge et responsable des adaptations imposées par les circonstances.

Le plan communal de sauvegarde décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.

Le plan communal de sauvegarde est consultable en Mairie de Brassac, il comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de sauvegarde communal de la commune de Brassac.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan communal de sauvegarde dont un exemplaire sera transmis aux services de l'État.

**51/2019 : n°4115 : Validation désaffectation partielle du chemin rural n°20
suite conclusion enquête publique**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous Préfecture le 06 juin 2019

Vu la 20/2019-4084 du Conseil Municipal en date du 26 mars 2019 ;

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable à la désaffectation d'une partie du chemin rural n°20 en vue de son aliénation s'est déroulée du 23 avril au 9 mai 2019 conformément à l'arrêté du Maire en date du 8 avril 2019.

Dans le cadre de cette enquête publique, aucun intervenant n'a remis en cause le projet.

A l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet dans son rapport en date du 14 mai 2019.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté municipal susvisé, il invite, donc, le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur ce projet afin d'entériner la désaffectation en vue de son aliénation d'une partie du chemin rural n° 20 ainsi que les projets de cessions.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, considérant les avis favorables du commissaire enquêteur et qu'aucune observation n'a été formulée contre le projet lors de l'enquête publique, le Conseil Municipal entérine la désaffectation en vue de son aliénation de la partie du chemin rural susvisé qui deviendra effective à compter de l'affichage de la présente délibération.

Questions diverses

Une demande provenant d'un riverain de la Rue du Comte Roland a été adressée au Conseil Municipal pour solliciter la suppression des containers situés dans ladite rue qui apporteraient des nuisances et des désagréments.

Après avoir pris l'attache du référent en charge des ordures ménagères de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, la suppression de cet emplacement de collecte est possible.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de supprimer ce point de collecte. Les élus vont avertir par courrier les riverains de ce secteur pour les informer de cette suppression et les rediriger vers les points de collecte situés à proximité.

Un riverain du lieu-dit « le Bousquet » a interpellé par courrier les élus sur le manque de panneaux directionnels indiquant la localisation dudit lieu-dit. Ce riverain affirme que ce manque de signalisation pose des problèmes au quotidien pour les diverses personnes ou entreprises qui doivent accéder à ce lieu-dit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la mise en place de panneaux de signalisation indiquant le lieu-dit « le Bousquet ».

Le nouveau gestionnaire du camping a interpellé le Conseil Municipal sur des désordres provenant de la salle occupée par l'association du Football Club de Brassac pouvant gêner l'activité du camping notamment la nuit.

Le Conseil Municipal souhaite que les responsables de l'association soient vigilants quant à l'utilisation des locaux qui leurs sont mis gracieusement à disposition par la commune. Un courrier va être adressé aux dirigeants pour leur rappeler les règles de bonne conduite et d'utilisation des lieux qu'ils occupent.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h